



Secteur Aéronautique

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel **veiller à se tenir informer quotidiennement des actualités juridiques en vigueur pour agir et mettre en place les mesures adaptées dans le cadre d'une activité de travail maintenue en présentiel** : <https://astl.fr/informations-et-ressources/#actualites>

<p>Technique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Postes de travail : Délimiter les postes de travail pour respecter les distances de 1m entre opérateurs et éviter les contacts : matérialisation au sol, mise en place de barrières... ➤ Outils de travail : Fournir des outils individuels pour chaque opérateur limitant l'échange de matériel entre eux Nettoyer les outils avant et après intervention avec un produit de décontamination ➤ EPI utilisés dans le cadre de l'activité : Organiser un lieu de stockage Nettoyer le local et les surfaces du lieu de stockage avec un produits de décontamination (Cf. Boîte à outils - Hygiène – Entretien des locaux) Isoler les EPI propres dans poches adaptées et/ou éviter tout contact entre eux Se laver les mains avant de s'équiper et ôter les bijoux Nettoyer les EPI avant et après utilisation avec un produit de décontamination
<p>Humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ne pas venir sur le lieu de travail en cas de symptômes grippaux (Information à transmettre au personnel) ➤ Afficher les mesures des gestes barrières en interne (Cf. https://astl.fr/boite-a-outils-covid-19/) ➤ Afficher les protocoles de lavage des mains au point d'eau (Cf. Boîte à outils – Lavage des mains) ➤ Fournir du gel hydro-alcoolique à chaque salarié n'ayant pas de point d'eau ➤ Fournir des gants en nombre suffisant pour l'activité de nettoyage ➤ Changer ses gants à chaque changement de tâche, de lieux, etc... (Cf. boîte à outils – Port et retrait des gants) ➤ Port de masques FFP2 à privilégier, à défaut FFP1 ou FFP3 dans les zones à risques identifiées (Cf. Boîte à outils – Port et retrait des masques)



Mesures préventives communes in situ ou ex situ	
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les salariés sur les dispositions gouvernementales des personnes fragiles (Exemples : affichage, note d'informations, mails...) https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles Et des mesures mises à en place par la CPAM https://declare.ameli.fr/ ➤ Mettre en place le télétravail pour les postes le permettant ➤ Annuler les réunions, privilégier les moyens de communication à distance ➤ Élargir l'amplitude d'horaires de travail pour lisser les activités et permettre de limiter les contacts entre opérateurs ➤ Salle de repos : Réorganiser les horaires de travail pour supprimer les pauses et pauses-déjeuner /ou organiser des pauses en limitant le nombre de personnes dans les salles de repos Supprimer l'utilisation des machines à café Nettoyage de la salle de repos avec produits de décontamination (Cf. Boîte à outils - Hygiène – Entretien des locaux) à chaque passage d'équipe ➤ Vestiaires : Bloquer les poignées de portes pour éviter d'ouvrir avec les mains Réorganiser les horaires pour limiter le nombre de personnes au moment du change Définir un ordre de passage pour éviter le croisement du personnel entrant et sortant Organiser la logistique des tenues de travail propres et sales Nettoyage du vestiaire avec un produit de décontamination (Cf. Boîte à outils - Hygiène – Entretien des locaux) à chaque passage d'équipe Nettoyer les postes de travail à chaque changement d'équipe ➤ Sanitaires : Mettre à disposition des lingettes désinfectantes à proximité Nettoyer les sanitaires avant et après utilisation Se laver les mains avant et après utilisation du sanitaire



	Mesures préventives ex situ
Organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualisation du plan de prévention : Consignation des mesures mises en place pour le personnel sous-traitant et celles du donneur d'ordre Identification des zones/activités à risques Elargir l'amplitude horaire de travail, réorganiser les horaires de travail et lisser les activités pour permettre de limiter le nombre de personnes sur site ➤ Information du non-respect de toutes consignes à son employeur ➤ En arrivant sur le site client : S'assurer d'avoir le matériel et les équipements nécessaires avant intervention Prendre les informations au poste de garde des mesures mises en place par le donneur d'ordre et notamment des zones de lavage des mains Se déplacer sur site avec respect des distances de 1m entre opérateurs ➤ Activité de nettoyage : S'assurer de l'efficacité des produits de nettoyage utilisés contre le COVID-19 Intervenir après cession de l'activité sur chaîne Faire appeler les nettoyeurs par téléphone pour chaque intervention demandée ➤ Activité montage : Prévoir le lavage des mains régulièrement après les activités de manutention de pièces Respecter les distances de 1m entre les postes de travail Faire intervenir un seul opérateur en zone confinée avec surveillance à l'extérieur par un autre opérateur Espacer les interventions sur chaîne dans le temps ➤ Activité vérification/contrôle Éviter au maximum le contact avec les surfaces et pièces ➤ Réception et expédition des pièces : Organiser des zones de chargement et déchargement en extérieur pour limiter le contact avec les transporteurs Désinfecter avec des fumigènes le chargement dans la remorque avant déchargement Mettre en quarantaine (minimum 3h) les pièces réceptionnées avant toute manipulation Mettre à disposition un point d'eau accessible aux conducteurs, et à défaut de gel hydro-alcoolique sur les zones de chargement/déchargement définies Supprimer l'activité de remises et signatures des documents de livraison pour éviter tout contact entre les personnes.